

29 Juin 2016

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL — Jean-Paul BONNAUD - Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET - Philippe DURON – Murielle MONGUILLON.

Absents excusés : Catherine MARSAY– Alexis DURANTET

Secrétaire : Sandrine DOMINGUES

**2016-06-01 Règlement intérieur du service périscolaire**

Madame Papot-Liberal présente les modifications apportées par le groupe de travail « garderie » au règlement du service périscolaire.

Sachant que les tarifs sont inchangés, les modifications concernent :

- les horaires à respecter
- Les documents à fournir
- Les numéros de téléphone des services à contacter pour toutes modifications
- Les conditions de règlement
- Le matériel à fournir pour les études

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 30/06/16  
publication le 30/06/16

- APPROUVE le règlement du service périscolaire applicable aux usagers de l'école maternelle et élémentaire à compter du 1er septembre 2016.

**2016-06-02 Règlement intérieur du service de restauration scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L 212-4 et L 212-5,

Vu le décret n° 2006-753 du 29/06/06 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Après lecture du projet de règlement par Mme DOMINGUES Sandrine,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 30/06/16  
publication le 30/06/16

- APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire applicable aux usagers de l'école maternelle et primaire à compter du 1er septembre 2016.

29 Juin 2016

### **Compteur électrique Linky**

Monsieur le Maire explique que le SIEL, a présenté lors d'une réunion, ces nouveaux compteurs communicant rendant possible de nouveaux services et de nombreux avantages ; ils seront généralisés d'ici 2021. (35 millions de compteurs – pas de frais pour les propriétaires)

A cette annonce, quelques conseillers émettent des contestations, et signalent les recours de certaines communes contre ces installations. Il y a beaucoup de débats sur internet. IL convient donc d'écouter les arguments des 2 côtés.

### **Bâtiments communaux :**

Pour les travaux de la cure, Monsieur le maire précise qu'il convient de lancer une mise en concurrence pour le recours à un architecte. Il propose de faire appel à 4 ou 5 architectes pour les missions de base, l'exécution, l'état des lieux et OPC.

### **Conseil d'école**

Mme Papot-Libéral en donne le compte rendu : bilan financier – sorties scolaires – projet d'école – nouveaux cycles – rentrée scolaire.

La rentrée scolaire 2016 devrait se faire avec 111 élèves (68 familles) avec la répartition suivante : PS-MS = 24 / MS – GS = 24 / CP – CE1 = 18 / CE1 – CE2 = 21 / CM1-CM2 = 24 – le seuil de fermeture est à 105 élèves.

Patricia Grouiller reste avec Martine Guillet dans la classe des PS-MS et Hélène Chambonnière ira avec la nouvelle institutrice pour les MS-GS (Mme Digat Karine).

Les enseignants ont évoqué le problème de la motricité à la salle Eugénie Thévenet qui est inférieure de 25% à l'ancienne salle d'évolution avec plus de mobilier.

Lors de l'essai, M. Guillet est revenue le temps de midi (donc sur son temps personnel) pour ranger avec le directeur - pour gagner du temps, les enfants garderont donc leurs chaussures

Où aller faire les récréations quand il pleut ?

↳ *rester dans la classe*

↳ *Monter un préau devant la maternelle mais manque de moyens*

↳ *Décaler les récréations entre les maternelles et les primaires pour utiliser le préau existant*

Des remarques ont été faites sur la présence des animatrices dans la salle : les enseignants (qui n'avaient pas été informés de cette situation) ont proposé qu'elles aillent dans un algéco pour préparer leur séance ou que la préparation soit faite chez elles ! car ils ont besoin d'une salle le Lundi- Mardi et vendredi après-midi.

Les efforts ne sont faits que d'un côté selon l'école.

Les enfants utilisent les toilettes de l'école pendant le temps périscolaire (pause méridienne)

↳ *Oui les toilettes doivent servir*

Bilan des travaux : contrat de maintenance des ordinateurs en cours – des travaux sur robinetterie, sur porte, sur sanitaire sont demandés – demande d'acquisition de 12 draps housse pour les couchettes de la maternelle.

Pour le sport l'après-midi : les enseignants se plaignent du manque de place pour évoluer

↳ *La rentrée est pour demain, il faudra faire avec*

Avant, ils avaient une salle à disposition, aujourd'hui, ils n'ont plus de salle car les animatrices sont là dès 14 h.

29 Juin 2016

↳ Pourquoi ne pas faire la motricité le matin car la salle Eugénie Thévenet est disponible

↳ non, car l'enseignante veut garder le matin pour les ateliers puisqu'elle a une Atsem.

Conclusion des membres du conseil :

Le problème à résoudre c'est le manque de place : les conseillers précisent qu'il y a la MTL qu'il faut utiliser au maximum. Pour les enseignants ce serait trop loin !

A la majorité des membres présents (2 abstentions), le conseil demande aux enseignants de faire l'effort d'aller à la MTL car le budget de la commune étant bouclé, il n'envisage pas d'investir encore dans l'extension ou la modification d'un bâtiment.

Les études :

3 personnes ne souhaitant pas renouveler pour l'année prochaine, les études seront assurées par Fabien Michel (Directeur) et du personnel communal (Joëlle Perrin et Patricia Grouiller)

Il n'y aura pas d'étude le jeudi 1<sup>er</sup> sept 2016.

Ménage Salle Eugénie Thévenet : il sera assuré par du personnel supplémentaire recruté dès la rentrée scolaire.

**Voirie**

- St Romain la Motte goudronne le chemin des Malgarnis – il reste 450 m sur la commune de Noailly estimés à 5000 € HT.
- RD 27 : les places de parking, le marquage au sol ont été faits et les panneaux installés.
- Places PMR devant la mairie et l'église pendant les vacances scolaires
- Programme voirie 2016 prévu le Lundi 04 juillet
- Mobilier école et garderie arrivé cette semaine
- 

**Panneau d'affichage** : présentation par M. Pillet de l'entreprise Impulsion située à Riorges  
Entreprise spécialisée dans l'affichage dynamique : enseigne lumineuse avec panneau couleur utilisant la technologie led

Il propose un écran de 1.8 m<sup>2</sup> (1.92 x 0.96) pitch 6 (soit 6 mm entre chaque leds) pour une consommation moyenne de 350 W/m<sup>2</sup> - durée de vie 100 000 heures (environ 15 ans ) mais on a pas assez de recul – produit fabriqué en chine mais assemblé à Riorges.

Système de diffusion : ordinateur connecté sur réseau 3G pour un pilotage à distance

Les informations : vidéo – texte en boucle – plage horaire possible

Gestion par la mairie ou l'entreprise (coût supplémentaire)

Maintenance : garantie 2 ans (formation du personnel pour une 1ere intervention) incluant une visite annuelle puis 600 € la 3<sup>e</sup> année - Le socle béton est à charge de la commune

En cas de location, la maintenance est divisée par 2 – location avec option d'achat après 5 ans.

Coût : 13 000 € HT posé pour un panneau P6 et 12 000 € HT pour un P8.

**Comptes rendus** ( Mme Papot-Liberal)

\* de la commission aménagement de Roannais Agglomération (critères d'éligibilité pour l'adaptation des logements – réhabilitation des logements communaux – création, réhabilitation ou démolition de logement sociaux ...)

29 Juin 2016

- \* de la commission transport : nouvelle carte de transport magnétique (OURA)
- \* De la commission gérontologie : télésanté – prévention des chutes des séniors – chemins lumineux – maintien à domicile
- \* de la commission sport : organisation des centres aquatiques – gymnase La Pacaudière livré au 1<sup>o</sup> sem 2019.

**Cour école maternelle :**

Monsieur le maire rappelle au conseil l'acquisition d'un jeu pour la cour des maternels. Il convient pour l'installation et par sécurité, de créer une plateforme d'environ 80 m<sup>2</sup>.

Il propose alors de faire goudronner toute la cour sachant que les enseignants et les agents ont émis un avis favorable lors d'une réunion de concertation du 30.05.16.

2 devis ont été demandés et le moins-disant se monte à 7800 € HT.

Il propose de solliciter de M. Yves Nicolin, député, une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil:

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 30/06/16  
publication le 30/06/16

- SOLLICITE une subvention sur la réserve parlementaire de M. Yves NICOLIN, député, pour les travaux de goudronnage de la cour de l'école maternelle,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget.
- DIT que cette délibération annule et remplace celle en date du 31/05/2016.

M. Bernard DEPORTE demande si les parents ont été consultés pour le goudronnage de la cour ?

↳ *non car c'est pour installer les jeux et avis favorable des enseignants et du personnel communal travaillant avec les enfants*

Visite du sénateur M. Fournier le jeudi 07 juillet à 9 h 30 en mairie

Séance levée à 23 h